

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE CAMARGUE

DECISION N° : 21-22

Objet : Demande de financement pour le poste de chef de projet « Petites Villes de demain »

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Terre de Camargue,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 alinéa 26,
Vu les statuts de la Communauté de communes Terre de Camargue,
Vu la délibération du Conseil communautaire n°2020-07-57 du 30 juillet 2020 donnant délégation de missions complémentaires à Monsieur le Président pendant la durée de son mandat,
Vu la délibération n°2021-03-21 du Conseil communautaire du 25 mars 2021 relative à la convention d'adhésion au dispositif « Petite Ville de Demain »,
Considérant la nécessité de recruter un chef de projet pour une aide à l'ingénierie dans le cadre de ce dispositif.

DECIDE

Article 1 : Une demande de financement est sollicitée pour le poste de chef de projet « Petites Villes de demain ».

Article 2 : Conformément aux termes de la convention adoptée par délibération n°2021-03-21 susvisée, le financement de ce poste de chef de projet est demandé à hauteur de 75 % dans la limite de 55 000 euros annuel.

Article 3 : Le Directeur Général des Services de la Communauté de communes Terre de Camargue est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ampliation adressée :

- A Monsieur Le Préfet du Gard
- A Monsieur Le Trésorier Payeur

Fait à Aigues-Mortes le **29 JUN 2021**
Le Président,
Docteur Robert CRAUSTE




Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.